

Tableau comparé des aides régionales aux entreprises (mise à jour le 8 juin)

Région	Fonds régional commun	Entreprises ciblées	Montants d'aide	Mode d'intervention	Intercommunalités
AURA	<p>Pas de fonds multi-niveaux identifié (à la date du 30 mai);</p> <p>Mais conventionnement SRDE-II (délégation des aides)</p>		Variable	<p>Territorialisé</p> <p>Convention passée avec la région. Avenant. Régime défini localement.</p> <p>Subvention et/ou avance remboursable</p>	Ex. Valence agglo, Loire Forez, Villefranche-sur-Saône
Centre Val de Loire	Fonds Renaissance (15 mai) ; région, BdT, intercommunalités ; 12 M€	TPE de moins de 20 salariés	<p>Jusqu'à 20k€</p> <p>Aide peut être augmentée si objectifs transition écologique dans le sens de la COP régionale</p>	<p>Territorialisé</p> <p>Fonds Renaissance démarre le 18 mai.</p> <p>Avance remboursable (trésorerie ou projet d'investissement).</p> <p>Demandes de moins de 5K€ instruites par interco, région entre 5k€ et 20k€</p> <p>Action par convention avec la région (avant annonce Fonds Renaissance).</p>	<p><i>Fonds Renaissance mobilise 90% des intercommunalités (deux métropoles, 7 CA et 50 CC/70). Montant libre mais a minima un euro par habitant</i></p> <p><i>A noter : CC Vierzon abonde le Fonds national de solidarité pour 400 k€ (3 avril)</i></p>
Corse					
Grand Est	<p>Fonds résistance (44 M€) : 2 euros par habitant région/banque des territoires/dpts/intercos</p> <p>Création fin mars</p>	<p>Entreprise de moins de 10 salariés ;</p> <p>Association ;</p> <p>Ciblé sur entreprises non couvertes par Fonds de solidarité ou prêt rebond de la région</p>	<p>Montant variable</p> <p>5 k€ à 10k€ ; 30 € pour association</p>	<p>Territorialisé</p> <p>Avance remboursable ; instruction à l'échelle des territoires</p>	149 interco abondent à hauteur de 2 euros/habitant

Tableau comparé des aides régionales aux entreprises (mise à jour le 8 juin)

<p>Bourgogne Franche Comté</p>	<p>Fonds de solidarité territorial ; 22,4M€ (région-intercommunalités)</p> <p>Début avril</p>	<p>Mêmes cibles que le Fonds de solidarité nationale.</p> <p>Pas de salarié. Etre dans l'impossibilité de payer ses créances. Impasse de trésorerie et refus de la banque.</p>	<p>Montant fixe</p> <p>1,5k€</p>	<p><u>Territorialisé</u></p> <p>Dossiers instruits à partir du 27 avril. Subvention. Complémentaire (volet 3) du Fonds de solidarité national (volets 1 et 2). Instruction région.</p> <p>Aide financée à 75% par la région (3€ par hab.) et 25% par l'intercommunalité (1€ par hab.).</p> <p>Instruction très rapide (5j en moyenne)</p>	<p>Nombreuses intercommunalités abondent (Grand Besançon, Grand Chalons, CC Vosges du sud, CC Cœur de Loire...)</p>
<p>Bretagne</p>	<p>Fonds Covid-résistance ; 27,5 M€ (avec BdT, dpts, intercos)</p>	<p>Entreprises et associations du secteur marchand</p> <p>Associations du secteur non-marchand</p>	<p>Montant variable</p> <p>3,5k€ à 10k€ ; besoin de trésorerie sup à 3,5k€ et inf. à 25% du CA annualisé dans la limite de 30k€) ;</p> <p>3,5k€ à 30k€</p>	<p><u>Territorialisé</u></p> <p>A compter du 15 mai jusqu'au 30 septembre. Complément du Fonds de solidarité ; Prêt à taux zéro de 36 mois ; différé de 18 mois pour début remboursement.</p> <p>Si bénéficiaire au Fonds de solidarité, montant forfaitaire de 1500€ déduit de l'aide automatiquement.</p>	<p>60 intercommunalités (2€ par habitant)</p> <p>Métropole de Rennes 900 k€ ; Roi Morvan communauté (51 148€)</p>

Tableau comparé des aides régionales aux entreprises (mise à jour le 8 juin)

<p>Hauts de France</p>	<p>Délibération 28 mai (annonce 2 juin)</p> <p>Fonds Covid relance avec la Banque des territoires : 24 millions d'euros. Ouvert aux soutiens des autres niveaux (départements, intercommunalités...)</p> <p>Nombreuses conventions de délégation aux intercommunalités pour créer leur propre dispositif</p>	<p>TPE jusqu'à 9 salariés</p> <p>Associations jusqu'à 19 salariés</p> <p>Cibles définies localement</p>	<p>Avances remboursables avec l'octroi d'un Besoin en Fonds de Roulement (BFR) de minimum 5 000 euros.</p> <p>Conventions : montants définis localement</p>	<p>Territorialisation par convention (cf. modèle type.)</p> <p>Autorise jusqu'à 10M€ de fonds mobilisables (sur propres fonds de l'intercommunalité), jusqu'à fin 2020. Contrôle par la région jusqu'en 2021. Délégation à titre exceptionnel et temporaire.</p> <p>Subvention et/ou avance remboursable</p>	<p>Nombreuses initiatives de CA et CC. Calais, Portes du Hainaut, Béthune, Valenciennes, Saint-Quentin... calées souvent sur fonds de solidarité national</p> <p>Ex. Fonds ciblés sur des entreprises non éligibles au fonds de solidarité (ex. Perte de CA inférieur à 50%) cf. Fonds d'urgence de la CA de Béthune, subvention de 1500€</p> <p>CA Portes du Hainaut. Volet 1 renforcé par subvention de 1500€ pour 0-5 salariés avec perte CA inférieur à 50%. Avances remboursables pour 6-10 salariés.</p> <p>CC Pévèle Carembault : fonds de transition des entreprises de 1M€ (sub + AR)</p>
<p>Ile de France</p>	<p>Fonds résilience (objectif 100 €) conçu avec Plaine commune</p>	<p>TPE/PME pour relance ; ESS</p>	<p>Variable</p>	<p>Territorialisé</p> <p>Gestion par BPI (avec retour assuré par territoire) ; Ouvert pour 6 mois ; Avances remboursables à 7 ans ; différé de remboursement de 2 ans</p>	<p>Autres intercos /Fonds résilience ?</p>
<p>Normandie</p>	<p>Aide Impulsion Relance Normandie ; 17 avril ; (régions-intercos)</p> <p>2 juin Impulsion relance + Avec Banque des Territoires</p>	<p>Indépendants et TPE ; non-bénéficiaires du Fonds de solidarité ; baisse de CA de 30% au mois d'avril ; (associations non éligibles)</p> <p>TPE de 3 à 10 salariés, associations jusqu'à 20 salariés</p>	<p>Montant fixe forfaitaire</p> <p>1000€ pour entreprise sans salarié et de 1500€ pour entreprise de 1 à 2 salariés ; profession libérale éligible ; CA inférieur à 1M€ et bénéfice de moins de 60k€ ;</p> <p>15 k€ et jusqu'à 30k€ pour associations</p>	<p>Territorialisé</p> <p>Subvention de 40% apportés par la région et 60% par les intercommunalités ;</p> <p>Conventionnement avec les intercos.</p> <p>Avance remboursable</p>	<p>60 intercommunalités</p>

Tableau comparé des aides régionales aux entreprises (mise à jour le 8 juin)

<p>Nouvelle Aquitaine</p>	<p>Fonds de solidarité et de proximité (annoncé le 10 avril) ; Région-BdT 24 M€ et ouvert à abondement des intercommunalités urbaines (2€ par habitant) mais aussi CC</p>	<p>Associations (secteur marchand), ESS et TPE ; conforter trésorerie des artisans, commerçants, services de proximité. Moins de 10 salariés. Moins de 50 salariés pour associations.</p>	<p>Montant variable</p> <p>Jusqu'à 15k€</p>	<p>Territorialisé</p> <p>Prêt en trésorerie. Durée de remboursement de 4 ans. Différé de remboursement maximal de 12 mois.</p> <p>Gestion assurée par les plateformes d'initiative locale de France initiative ; promotion par CCI.</p>	<p>Ouvert de plein droit pour CC et abondables par CA, CU, métropole.</p> <p>Ex. CA Mont-de-Marsan abonde pour 110k€ ; CA La Rochelle 350 k€ ; CA Agen. CC Lacq Orthez 110 k€, CC Pays loudunais 50 k€</p> <p>CA La Rochelle a voté aussi un Fonds d'aide spéciale de 5M€ et fonds pour entreprises naissantes (2020). 3k€ par entreprise.</p> <p>Bordeaux métropole a créé un Fonds d'urgence pour TPE et associations de 15,7 M€ (aides forfaitaires)</p> <p>CA Libourne a créé un Fonds pour entreprises de moins de 5 salariés (CA entre 30k€ et 1 M€), éligibles au volet 1 du Fonds de solidarité (dossiers 13 mai 30 juin)</p> <p>CA de Niort annonce un Fonds de soutien de proximité pour TPE, PME, associations, complémentaire pour intervenir en subvention jusqu'à 5k€ (chute CA de 50%, détermine le montant de l'aide)</p>
<p>Occitanie</p>	<p>Fonds d'urgence L'Occal (à partir du 1^{er} juin). 70 à 80 M€ ; (Région-BdT-Départements-intercommunalités volontaires). 3€ par habitant. Fonds multi-outils.</p>	<p>Ciblé sur TPE commerce, artisanat, tourisme. Entreprises de moins de 20 salariés.</p>	<p>Variable.</p> <p>Aide peut être augmentée si objectifs transition écologique dans le sens de la COP régionale</p>	<p>Territorialisé</p> <p>1^{er} juin. Ouvert jusqu'au 31 décembre 2020. Avances remboursables et subventions d'investissement.</p>	<p>Plusieurs intercos ont abondé l'Occal</p> <p>Fonds locaux d'urgence créés à Montpellier (centrés sur aides au loyer) ; dans des CC</p>

Tableau comparé des aides régionales aux entreprises (mise à jour le 8 juin)

Pays de la Loire	<p>Fonds territorial Résilience (créé en avril) ; 32 millions d'euros</p> <p>+ conventions de délégation pour création de fonds locaux (subventions ciblées)</p>	<p>Entreprises de 1 à 10 salariés. CA inférieur à 1 M€. Entreprises pas éligibles au Fonds de solidarité.</p>		<p style="text-align: center;"><u>Territorialisé</u></p> <p>Fonds Résilience ouvert depuis le 27 avril. Avance remboursable.</p> <p>Dossiers pré- instruits localement.</p> <p style="text-align: center;">Sur conventions de délégation/création de fonds locaux. Appui en subvention.</p>	<p>La plupart des intercommunalités de la région abondent le fonds résilience. Métropole, CA et CU, CC</p> <p style="text-align: center;">Création de fonds locaux par délégation régionale. Intervention en subvention. Sur seuls fonds propres des intercos.</p> <p>Exemples de Fonds ciblés sur les aides au loyer (ex. pays de Fontenay, Sèvre et Loire...); Plan local solidaire de la CC du Mont des avaloirs (financement communes/interco)</p>
Sud PACA	<p>Fonds Covid Résistance, 37 M€ créé début avril par région et BdT (et abondables par intercos) montant de 2€ par habitant</p> <p>(à noter le fonds d'urgence départemental 06 créé en début de crise a été désactivé vers le 20 avril et s'est adossé dans le fonds régional)</p>	<p>Entreprises de moins de 20 salariés, dont ESS.</p> <p>A jour des obligations fiscales au 31/12/19</p> <p>Baisse d'activité d'au moins 30% sur période de référence</p>	<p>3k€ à 10k€. Sans apport complémentaire obligatoire.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Territorialisé</u></p> <p>Co-instruction régions-territoires. Avec plateformes initiative France pour dépôt dossier.</p> <p>Avance remboursable. Différé de remboursement de 18 mois.</p>	<p>19 intercommunalités ont répondu à l'appel dès début avril.</p> <p style="text-align: center;">50 territoires fin avril.</p> <p>A noter : fonds de complément apporté par certaines communautés en subvention. Cf. CA Durance Lubéron (DLVA) aide de 1000 euros pour entreprise sans salarié (Fonds 04 annulé ?)</p>
Guadeloupe					
Guyane	<p>Fonds d'urgence économique des territoires de Guyane (voté le 14 avril)</p>		<p>Prêt à taux 0%</p> <p>Minimum : 2 500 €</p> <p>Maximum : 50 000 €</p> <p>Montant : 10% du CA (référence CA exercice 2018) * X% de l'impact de la baisse d'activité sur l'entreprise</p>	<p>Périodicité : mensuelle</p> <p>Durée du remboursement : 7 ans (maximum), dont 24 mois de différé d'amortissement en capital soit 5 ans de remboursement du prêt avec possibilités de remboursement anticipé du prêt. Procédure de recouvrement par la paire de la CTG.</p>	<p>Les 4 intercommunalités (avec apports en fonction de leur taille)</p>
Martinique					
Mayotte					
Réunion					